

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 11

Conseillers votants : 11

**Date de convocation : 24/11/2020**

**Date d'affichage de la convocation : 24/11/2020**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 7 DECEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le sept décembre à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique ABEGG, Maire.

Présents : MM. Dominique ABEGG, Jean-Claude BLIN, Philippe POUPARD, Gérard SAVONITTO, Serge LAINE, Valérie GRANGE, Elisabeth GASNIER, Pascal FREMONT, Sylvie CHARPENTIER, Geneviève GUESDON, Karine CABRIMOL

Pouvoirs :

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Geneviève GUESDON

**ORDRE DU JOUR**

- CDC PAYS DE FALAISE : CONVENTION POUR ACHAT MUTUALISÉ DE MASQUES
- INDEMNITÉS DE CONFECTION DE BUDGET
- CONTRAT PAYFIP : PAIEMENT EN LIGNE
- RECENSEMENT 2021 : REPORT
- PLUI-H : QUESTIONNAIRES COMMUNAUX
- TÉLÉCOMMUNICATIONS : GROUPEMENT D'ACHAT
- NOËL DES ENFANTS
- COLIS DE FIN D'ANNÉE
- QUESTIONS DIVERSES

**CDC PAYS DE FALAISE : CONVENTION POUR ACHAT MUTUALISÉ DE MASQUES**

**Délibération N°2020-33**

La situation d'urgence sanitaire au printemps 2020 a rendu nécessaire l'achat de masques de protection par les collectivités pour permettre une reprise de leurs activités. La Communauté de communes s'est proposée pour mutualiser et coordonner l'achat de masques en tissu homologués pour les communes membres qui le souhaitaient. Le coût unitaire du masque en tissu, lavable et réutilisable 50 fois, est de 4,49 € TTC

Par ailleurs, l'État ayant décidé de contribuer aux achats de masques pour les collectivités, la Communauté de communes a obtenu une subvention de 1 € par masque.

La Communauté de communes ayant procédé au paiement de la totalité des masques pour toutes les collectivités qui ont demandé à bénéficier de masques, il revient à chaque collectivité de rembourser la Communauté de commune à hauteur des achats réalisés pour chacune d'elle.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention-cadre ci-annexée et d'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à signer cette convention.

**Le Conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** les termes de la convention-cadre ci-annexée

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint à signer cette convention.

#### INDEMNITÉS DE CONFECTION DE BUDGET

##### Délibération N°2020-34

Les communes qui ne disposent pas des services d'un secrétaire de mairie à temps complet peuvent charger un fonctionnaire ou agent de l'État de préparer leurs documents budgétaires et lui verser, à ce titre, une indemnité dans la limite de 30,49 €.

L'indemnité de confection de budget fait l'objet d'une délibération du conseil municipal.

**Le Conseil municipal,**

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État, et des régions,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de confection de budget,

**D'ACCORDER** l'indemnité de confection des documents budgétaires au receveur municipal de la Trésorerie de Falaise selon le tarif en vigueur.

#### CONTRAT PAYFIP : PAIEMENT EN LIGNE

##### Délibération N°2020-35

Vu l'obligation pour les administrations de mettre à disposition des usagers un service de paiement en ligne, la Direction Départementale des Finances Publiques demande à Monsieur le maire de signer une convention d'adhésion au service de paiement en lignes des recettes publiques locales.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention.

#### RECENSEMENT 2021 : REPORT

Considérant la situation sanitaire, le recensement de la population, initialement prévu en 2021 pour la commune est reporté en 2022.

#### PLUI-H : QUESTIONNAIRES COMMUNAUX

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme de l'Habitat (PLUiH), la CDC du Pays de Falaise a remis aux communes un dossier à compléter sur les projets à l'échelle communale et un état de la vacance.

Les conseillers renseignent le dossier.

#### TÉLÉCOMMUNICATIONS : GROUPEMENT D'ACHAT

Monsieur le Maire donne compte rendu de la présentation des prestations retenues dans le cadre du groupement d'achats pour les télécommunications.

Le Conseil Municipal n'est pas intéressé car le projet est trop complexe.

#### NOËL DES ENFANTS

Précision sur l'organisation de la distribution.

De 14h à 17h, le mercredi 16, jeudi 17 et vendredi 18 décembre.

Un courrier sera adressé directement aux familles.

## COLIS DE FIN D'ANNÉE

Les colis de fin d'année sont prêts à être distribués.

## QUESTIONS DIVERSES

- Elections régionales et départementales : prévoir 2 isoires et 2 urnes pour un double scrutin.
- Information sur une aide du Conseil Départemental pour les personnes en difficulté en raison de la crise sanitaire.
- Un nouveau Certificat d'Urbanisme Opérationnel a été déposé pour la construction d'un hangar agricole, le terrain est bien raccordé en eau.
- Maison du Hamel : la vente n'ayant pas été formalisée, le Conseil souhaite la remettre en vente.
- Remerciements des associations pour les subventions.

La séance est levée à 22h.

**Vu Le Maire, Dominique ABEGG**

-----